

REGLEMENT DU CONCOURS PHOTO INTERREG V A GRANDE REGION 2019

LA COOPERATION SANS FRONTIERES EN GRANDE REGION

21.09.2019 – 05.01.2020

INTRODUCTION

A l'occasion de la Journée européenne de la Coopération (European Cooperation Day) le 21 septembre 2019, le programme Interreg V A Grande Région lance un concours photo en ligne sur le thème :

« La coopération sans frontières en Grande Région »

L'objectif de ce concours est de faire connaître les initiatives transfrontalières qui améliorent le quotidien des habitants de la Grande Région, et en particulier les projets soutenus par le programme Interreg V A Grande Région.

La date de clôture du concours est fixée au 5 janvier 2020. Les noms des gagnants seront annoncés avant le 31 janvier 2020.

Les 10 meilleures photos sélectionnées par un jury, feront l'objet d'une exposition qui sera visible dans différentes communes de la Grande Région tout au long de l'année 2020.

THEME

La photo envoyée doit illustrer le thème du concours, « La coopération sans frontières en Grande Région », et être accompagnée d'une légende, du hashtag #CoopInGR et de l'endroit exact (au moins la commune) où elle a été prise.

PARTICIPANTS

Le concours est ouvert à toute personne physique de plus de 18 ans. Il est gratuit et sans obligation d'achat ou d'adhésion.

Le concours est ouvert au grand public.

Les organisateurs, les membres du jury et leur famille au premier degré ne sont pas autorisés à participer.

Les personnes impliquées dans des projets Interreg V A Grande Région sont bienvenues et même encouragées à partager des photos des actions de leur projet.

DUREE

Le concours sera lancé en ligne le samedi 21 septembre 2019 simultanément sur le site internet et les réseaux sociaux du programme Interreg V A Grande Région.

La date limite de soumission des photos est fixée au 5 janvier 2020. Toute photo postée après cette date ne sera pas prise en compte.

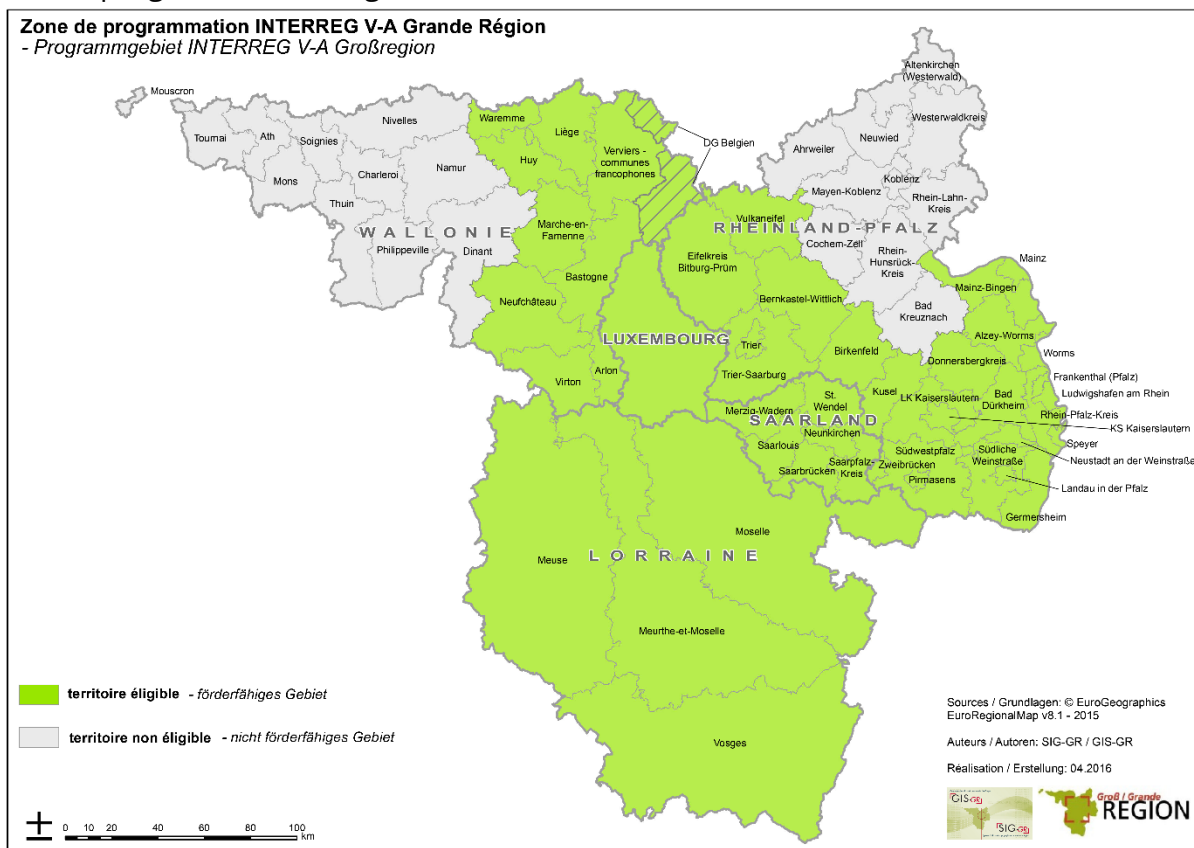
Les noms des gagnants seront annoncés et publiés en ligne avant le 31 janvier 2020. Chaque gagnant sera contacté sur les réseaux sociaux par le programme.

REGLES DE PARTICIPATION

1. En prenant part à ce concours, les participants acceptent les règles de participation et les décisions prises par l'organisateur, le Secrétariat Conjoint du programme Interreg V A Grande Région. Celui-ci se réserve le droit de rejeter et modérer les photos qui ne respecteraient pas les règles du concours.
2. En postant une ou plusieurs photos, les participants garantissent qu'ils sont détenteurs des droits sur l'(les) images concernée(s). L'auteur de(s) la photo(s) autorise le programme Interreg V A Grande Région à reproduire et diffuser sa (ses) photo(s) dans le cadre de l'exposition liée au concours, ainsi que pour la promotion du concours photo sur internet, dans la presse et dans les publications réalisées par le programme, et ce pour une durée maximale de 3 ans.
Le programme s'engage à ne pas transférer ces droits d'exploitation à des tiers et à ne pas faire d'autre utilisation de l'image sans accord préalable de l'auteur.
3. Chaque participant, c'est-à-dire chaque compte Facebook, Instagram ou Twitter, peut poster jusqu'à 5 photos différentes. Si deux comptes postent une photo identique, celle-ci sera exclue du concours.
4. Les photos doivent être postées sur l'un des trois réseaux sociaux sur lesquels le programme Interreg V A est présent : Facebook, Instagram ou Twitter.
Pour attester de sa participation au concours, la photo devra être accompagnée du hashtag #CoopInGR. Les participants peuvent aussi identifier le programme

Interreg V A Grande Région sur leur photo ou dans la légende. (Identifiants : Facebook @interreg5gr ; Instagram @interregGR ; Twitter @interregVA)

- Toutes les photos doivent être prises dans l'espace de coopération du programme Interreg V A (en vert sur la carte ci-dessous).



- Pour faire partie de l'exposition itinérante liée au concours, il sera demandé aux gagnants d'envoyer leur photo par mail à l'adresse communication@interreg-gr.lu. Pour assurer une bonne qualité lors de l'impression, les photos devront mesurer au moins 1200 pixels (bord long) ou 30 cm. Les photos de taille inférieure ne pourront pas participer à l'exposition.
- Les photos avec des filtres ou trop retouchées seront rejetées. Sont acceptées les retouches légères, du type réglage de l'exposition, retouche yeux rouges, réduction du bruit, de la poussière...
- Si la photo montre des personnes, adultes ou enfants, l'auteur doit obtenir leur accord d'être photographiés et les informer que leur image sera diffusée dans le cadre du concours.
- Les photos montrant les contenus ci-dessous ne seront pas acceptées :
 - Atteinte aux droits des personnes et à la loi
 - Contenu sexuellement explicite, violent, insultant ou inapproprié
 - Atteinte à la faune et à la flore, non-respect de l'environnement
 - Mise en danger de personnes ou d'animaux

JURY

Le jury sera composé des équipes de l'Autorité de Gestion, des Autorités partenaires, des Points de contact et du Secrétariat conjoint du programme Interreg V A Grande Région.

Les photos seront jugées sur leur qualité artistique, leur originalité, leur impact et leur sujet. Le jury évaluera les photos et chaque membre choisira 10 auxquelles il attribuera une note de 1 à 10 (10 étant la note la plus élevée et 1 la moins élevée). Les 10 photos ayant récolté le plus grand nombre de points remporteront chacune un lot.

RECOMPENSES

Les auteurs des 3 photos ayant récolté le plus grand nombre de points recevront chacun une montre podomètre (d'une valeur de 20€).

Les auteurs des 10 photos ayant récolté le plus de points recevront un sac avec des petits cadeaux aux couleurs de la Journée européenne de la Coopération.

Les prix ne peuvent pas être échangés contre de l'argent ou une récompense.